

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 4 mars 2015

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 4 mars 2015, à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Sonia BAUDOUIN, Anne-Marie DAUVIN, Valérie FREMOND, Christian GOUX, Sylvie LAVILLE, Danielle LEBARBIER, Jean-Claude LECONTE, Jean LETELLIER, Patrick LORET, Alain MARIE, Christian MONTCUIT, Thierry MOURLON, Valérie RENOUF, Béatrice RIBES, Raymond ROBIN, Charly SAUSSAYE.

Absentes excusées : Mélanie DAUVIN, Jessica DEVÉ.

I. Election du secrétaire

Anne-Marie DAUVIN a été élue secrétaire.

II. Procès-verbal de la séance du mardi 27 janvier 2015

Il est approuvé à l'unanimité.

III. Constitution du bureau de vote pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015

Le bureau de vote est ouvert de 8 h à 18 h. Il est constitué comme suit (*en italiques*, les conseillers qui ne seront présents qu'au second tour) :

Groupe 1 - de 8h à 12h	Groupe 2 - de 12h à 15h	Groupe 3 - de 15h à 18h
Christian GOUX	Michel BOIVIN	Mélanie DAUVIN
<i>Danielle LEBARBIER</i>	Sonia BAUDOUIN	<i>Sylvie LAVILLE</i>
Patrick LORET	Anne-Marie DAUVIN	Jean-Claude LECONTE
Christian MONTCUIT	Valérie FRÉMOND	Jean LETELLIER
Thierry MOURLON	Béatrice RIBES	Alain MARIE
Raymond ROBIN		Valérie RENOUF
		<i>Charly SAUSSAYE</i>

IV. Signalisation de la zone artisanale et commerciale des Landelles

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint, propose au conseil municipal d'acheter deux supports de signalétique pour la zone artisanale et commerciale des Landelles. Il précise qu'il appartiendra aux entreprises concernées d'apposer à leurs frais leur propre panneau indicateur. Le conseil municipal donne son accord à cette proposition.

V. Aménagement des trottoirs de la ZAC des Landelles, chemin de l'amour

Le maire demande que cet aménagement soit porté au budget 2015. Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, informe le conseil municipal des pourparlers en cours avec monsieur Yves TRAISNEL sur l'aménagement des trottoirs, chemin de l'amour. La question juridique ayant trait à l'éventuelle modification du tracé de la route desservant la zone est à nouveau soulevée par monsieur TRAISNEL. Le maire charge Christian GOUX de contacter maître ALLIX-GIRARD pour confirmation ou non de son avis juridique antérieur.

VI. Ouverture d'une fourrière communautaire

1. Convention de fonctionnement de la fourrière communautaire

Le maire informe le conseil municipal que la communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande est propriétaire de la fourrière « la Martinière » située sur la commune de Saint-Malo-de-la-Lande (service technique communautaire, RD 68).

Toutes les communes sur le territoire de compétence de la communauté de communes peuvent disposer de la fourrière communautaire apte à l'accueil et à la garde des chiens trouvés errants ou en état de divagation jusqu'aux termes des délais fixés aux articles L 211-25 et L 211-28 du code rural.

Les animaux blessés trouvés sur la voie publique sont pris en charge par les services communaux et conduits par ces mêmes services chez le vétérinaire conventionné par la commune concernée (objet de la délibération suivante).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise le maire à signer la convention avec la communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande.

2. Convention concernant les soins aux animaux accidentés

Considérant la mise en place de la fourrière communautaire, le maire indique qu'il convient également d'organiser le ramassage et les premiers soins à donner aux animaux accidentés sur la voie publique de maître inconnu ou défaillant.

Une convention entre la commune et un vétérinaire désigné doit être établie pour la durée du marché signé par la communauté de communes.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 4 mars 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Autorise le maire à signer la convention avec le vétérinaire désigné par la communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande.

VII. Adhésion au groupement de commandes du SDEM pour l'achat d'électricité et de services associés

Le maire rappelle au conseil municipal que, depuis le 1^{er} juillet 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que, conformément aux articles L.333-1 et L.441-1 du code de l'énergie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques. Il précise qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, les collectivités territoriales disposant de sites desservis en électricité pour une puissance supérieure à 36 KVA seront tenues de souscrire une offre de marché ne relevant plus des tarifs réglementés, ce qui implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du code des marchés publics.

Le maire indique que le SDEM a mis en place un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services associés qui concerne les sites desservis en électricité pour une puissance supérieure à 36 KVA, l'alimentation électrique des ouvrages d'éclairage public (toute puissance) ; l'alimentation électrique des bornes de recharge pour les véhicules électriques (toute puissance). Il précise que le SDEM sera le coordonnateur de ce groupement et que sa commission d'appel d'offres sera celle du groupement. Il ajoute que le Département de la Manche apportera son soutien dans l'évaluation des besoins, participera à la définition des prescriptions administratives et techniques du futur marché, assistera aux réunions de la commission d'appel d'offres avec voix consultative.

Il propose au conseil municipal l'adhésion de la commune au groupement de commandes coordonné par le SDEM.

Le conseil municipal,

Vu le code des marchés publics et notamment son article 8 ;

Vu le code général des collectivités,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe
après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- autorise l'adhésion de la commune de Blainville-sur-mer au groupement de commandes coordonné par le SDEM (syndicat départemental d'énergies de la Manche) pour :
 - l'achat d'électricité pour les sites dont la puissance est supérieure à 36 KVA ;
 - l'achat d'électricité pour les ouvrages d'éclairage public (toute puissance) ;
 - l'achat d'électricité pour l'alimentation des bornes de recharge des véhicules électriques (toute puissance), sous réserve que la commune soit attributaire de telles bornes ;
- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité (convention qui débute à sa signature et est conclue jusqu'à complète exécution des accords-cadres et des marchés subséquents, prévus pour une durée maximale de trois ans) ;
- autorise le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Blainville-sur-mer ; et ce sans distinction de procédures ou de montants ;
- stipule que la commission d'appel d'offres sera celle du SDEM ;
- précise que les dépenses inhérentes à cet achat seront inscrites aux budgets correspondants.

VIII. Adhésion à l'ANEL année 2015

Le maire donne lecture de la lettre par laquelle le président de l'ANEL sollicite le renouvellement de l'adhésion de la commune. Il précise que le montant de la cotisation annuelle s'élève à 281 € pour l'année 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte le renouvellement de l'adhésion à l'ANEL pour l'année 2015 et charge le maire du paiement de la cotisation de 281 €.

IX. Rapport de la commission du camping

Sylvie LAVILLE donne lecture du rapport de la commission du camping qui s'est tenue le 19 février dernier.

La commission propose la réalisation des travaux suivants pour 2015 :

- section d'investissement : achat d'un lave-linge pour 2 662€ HT ; réfection des douches hommes et femmes des sanitaires pour 21 400 € HT (entreprises DANTON-CHARTON et LECAUDEY) ; changement des menuiseries extérieures du bâtiment d'accueil (porte d'entrée et fenêtres nord-ouest) pour 8 900€ HT (entreprise LEBOUTEILLER).
- section d'exploitation : achat de 2 tables de tennis de table pour 1 000 € ; achat de poteaux de bois pour les massifs extérieurs rénovés par Christophe : 349 € HT ; de poteaux de bois pour le marquage au sol (Ets JORET) pour 1 900 € HT environ ; achat de miroirs, lunettes WC : 641 € HT (entreprise BROSSETTE) et acquisition de poteaux aluminium pour le parking extérieur : 256 € HT (A2MB) ; installation de panneaux de signalisation à l'entrée du camping : 2 000€ (entreprises BOUTELOUP et A2MB) ; la réfection des cheminées des mobilhomes : 972 € HT (A2MB) ; la peinture des sanitaires et de la laverie de la salle d'accueil : 808 € HT et la peinture des balustrades des mobilhomes : 3 815 € HT (entreprise LEPILÉUR).

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 4 mars 2015

X. Rapport de la commission des travaux

Raymond ROBIN donne lecture du rapport de la commission qui s'est réunie le 9 février.

La commission propose les dépenses suivantes sur l'exercice 2015 :

- Achat de matériel : une tondeuse tractée pour 2 200 € TTC. Le tracteur doit être remplacé par un neuf, coût estimé 33 000 €.
- Travaux au cimetière : 2 portillons à installer à l'entrée de l'église (un devis de 5 000 € TTC et un autre de 9 400 € TTC). Les portails des deux entrées sont à refaire - coût : entre 7 000 et 10 000 €.
- Travaux à l'église : mise aux normes électriques pour 4 600€.
- Groupe scolaire : bardage des pignons : 7 000 €.
- Toilettes publiques : à l'extérieur de la mairie : 15 000 € ; plage sud : 15 000 € ; plage de Gonnevillie : 30 000 €
- Salle des fêtes : achat de tables, chaises, chariots pour 7 000 €
- Voirie : 55 tampons d'assainissement à relever : 20 000 €
- Etude sur les travaux et leur financement : 20 000 €
- Signalisation dans le bourg et les plages : 4 600 €
- Défense contre la mer : 100 000 €
- Travaux : rue du Senéquet et rue Serpentine : 8 500 € ; chemin de l'amour (avec l'aide financière de CARREFOUR MARKET) : 11 000 €
- Réfection chaussée : ZA des Landelles, rue de coutainville, rue de l'église, rue Aubain, place de la marine : 155 000 €
- Enfouissement des réseaux rue de Bas : 18 000 €
- Réfection réseau écoulement eaux pluviales quartier du Hutrel et de la Halle : 4 000 €
- Terrain de football : entretien et engrais : 1 400 €

Prévoir également la voirie en enrobé pour la Hurie, la Moularderie, la petite antenne de la Hervuerie, des travaux d'entretien du chemin des Landiaux, le réseau d'évacuation des eaux pluviales pour le chemin de la Viaurie.

Faire l'inventaire des points lumineux manquants.

XI. Rapport de la commission des affaires sociales

Béatrice RIBES donne lecture du compte-rendu de la réunion de la commission des affaires sociales qui s'est tenue le 24 février.

Définition des missions de cette commission et des axes vers lesquels les membres souhaitent travailler : en priorité se mettre au service des personnes par des actions ou l'organisation de rencontres sur des thèmes préalablement travaillés.

Dans un premier temps un rappel est fait sur les missions antérieures dans lesquelles elle est intervenue financièrement ou en soutien.

La commission propose de faire le tour des subventions proposées pour 2015 en rapport avec les activités sociales :

Secours catholique	400 €
Banque alimentaire	400 €
Croix rouge Française	50 €
La croix d'or	50 €
Association des donneurs de sang	50 €
FDAJ	375 €
FSL	980 €
CCAS	1 000 €

Il est précisé que la subvention du CCAS baisse de 500 € après discussion, au vu des besoins et suite à plusieurs années consécutives au cours desquelles la subvention n'a pas été utilisée. En cas de besoin très important et urgent, la commission pourra demander une aide d'urgence.

Par ailleurs les subventions du FDAJ et du FSL sont calculées au réel en fonction du nombre d'habitants.

XII. Rapport de la commission des finances

Béatrice RIBES donne lecture du rapport de la commission des finances qui s'est tenue le 25 février.

1. Examen des comptes administratifs provisoires de l'exercice 2014

La commission a examiné les comptes administratifs provisoires de l'exercice 2014 des budgets du camping, du service assainissement et de la commune. Béatrice RIBES en expose les montants et les motifs au conseil municipal. S'ensuit une discussion générale.

2. Examen des dépenses à prévoir en 2015

La commission donne la liste des travaux à prévoir en 2015 :

- budget assainissement : relevage des tampons à poursuivre : 20 000 € et travaux assainissement + remise à neuf de la chaussée au petit village, à la Héronnerie, à la liette, à la halle ; contrat avec l'agence SOGETI Ingénierie pour le contrat d'affermage : 25 000 € et la maîtrise d'œuvre pour les travaux à réaliser pour 15 000 €.
- budget camping - investissement : maintien d'un emprunt de 105 000 € pour retrouver l'équilibre de la section d'investissement ; travaux aux douches du bloc sanitaire (21 400€ HT), menuiseries extérieures bureau d'accueil (9 000 € HT), l'acquisition d'un lave-linge (2 662 € HT) et la signalétique du camping (6 500 € HT), soit un total de 39 562 € HT.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 4 mars 2015

- budget camping – fonctionnement : les prévisions sont les suivantes : en recettes : + 3 560 € pour la location des parcelles pour mobilhomes (augmentation du loyer de 20€ par parcelle) ; en dépenses, par rapport à 2014 : + 2 000 € en publications et + 1 700 € en acquisition de petit matériel.
- budget communal : en recettes, réduction prévue de la dotation globale en 2015. En dépenses : l'étude pour la réalisation de la salle des fêtes et du plateau scolaire ; la défense contre la mer (100 000 €), l'achat d'une tondeuse (2 200 €), l'achat d'un tracteur neuf (33 000 €), les travaux au cimetière (12 000 à 15 000 €), le bardage du pignon du groupe scolaire (7 000 €), l'aménagement de toilettes publiques (30 000 €), l'acquisition de tables et de chaises pour la salle des fêtes (7 000 €), travaux de voirie (16 500 €), l'étude sur travaux futurs (20 000 €), la signalisation routière (4 600 €).

3. Budget communal 2015 : examen et vote des subventions

Sur proposition de la commission des finances, suivant le rapport de Béatrice RIBES, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les subventions suivantes pour l'année 2015 :

Association	Subvention	Association	Subvention
Office de tourisme	36 000 €	Banque Alimentaire de la Manche	400 €
Section locale SNSM	2 500 €	Société de chasse Blainville/Saint-Malo	300 €
CCAS	1 000 €	Maison rurale de Saint-Sauveur-Lendelin	150 €
Bibliothèque "En train de lire"	1 000 €	U.N.C.	120 €
Club du Littoral Blainvillais	1 000 €	Jeunes Sapeurs Pompiers Agon-Coutainville	100 €
AJB	1 500 €	Lycée maritime de Cherbourg	80 €
Comité de Jumelage Blainville/Zimmerbach	700 €	Maison familiale de Coutances	80 €
Asparel (association parents d'élèves)	600 €	Croix Rouge française	50 €
GV "Au vent d'amont"	300 €	Association La Croix d'or	50 €
Secours catholique	400 €	Association des donneurs de sang	50 €
TOTAL			46 380 €

Détail de la subvention octroyée à l'office du tourisme : 30 496.15 € pour le salaire de l'hôtesse d'accueil, 1 360 € pour son remplacement, 3 400 € pour l'emploi d'une hôtesse supplémentaire l'été, 540 € pour la traduction du guide touristique, soit au total 35 796.15 € arrondi à 36 000 €.

XIII. Etude du PLU : rapport d'étape et déclaration de sous-traitance

1. Rapport d'étape

Christian GOUX indique que les réunions avec le bureau d'études se poursuivent afin de présenter prochainement un projet qui sera accepté par les services de l'État, après une troisième réunion.

2. Réalisation du PLU : déclaration de sous-traitance

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, présente la déclaration de sous-traitance établie par l'Atelier MAUFRA-COULON au profit de l'EURL ENVIR-EAU, dont le siège social est à Vincennes (94).

Il précise que les prestations sous-traitées sont les études du PLU de la commune de Blainville-sur-mer, pour un montant maximum HT de 11 600 € HT, soit 13 920 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte la déclaration de sous-traitance susvisée et autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

XIV. Renouvellement du contrat d'affermage pour le service d'assainissement collectif

Christian GOUX informe le conseil municipal du déroulement de la procédure. Il indique que monsieur Olivier BAYRAC, de l'agence SOGETI, assistant à maîtrise d'ouvrage choisi par le conseil municipal, sera auditionné par le conseil lors de sa prochaine réunion.

XV. Défense contre la mer : rapport d'expérience en cours et avant-projet d'expérience nouvelle

Dans le cadre des travaux expérimentaux de défense contre la mer, le maire dresse le bilan de l'expérience en cours. Puis il rend compte de ses conversations avec Pierre LEGUELTEL relatives à un système de défense en pales-planches combiné avec des épis. Il fait circuler les plans en coupe dessinés par Pierre LEGUELTEL. Après un échange de vues sur ce projet, il demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à présenter ce système de défense aux autorités compétentes de l'État après la marée de mars.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 4 mars 2015

XVI. Questions diverses

2. SDEM : proposition de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques

Le maire informe le conseil municipal du projet de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques. Il propose au conseil municipal d'organiser une réunion d'information avec le SDEM en mairie, afin d'examiner cette proposition en connaissance de cause.

3. Arrêté du conseil général portant sur la réglementation de la circulation sur la RD 244

Le maire informe le conseil municipal de l'arrêté pris par le président du conseil général le 2 mars, fixant à 70 km/H la vitesse maximale autorisée au hameau de la Journeuserie.

4. Cérémonie d'hommage en l'honneur du caporal Louis GIRARD

Le maire invite le conseil municipal à la cérémonie d'hommage en l'honneur du caporal Louis GIRARD, né le 2 octobre 1886 à Blainville-sur-mer, condamné à mort et fusillé le 17 mars 1915, qui aura lieu le mardi 17 mars à partir de 10h45, au monument aux morts.

5. Fête de la musique 2015

Cette manifestation, organisée conjointement par la mairie et les commerçants du bourg, aura lieu le samedi 20 juin 2015, dans le bourg, sur la place de Zimmerbach et la place de la Marine.

La soirée sera animée par le groupe blainvillais « Les Encombrants » et par le groupe « West Coast Production ». Restauration prévue sur place, grillades, frites, gâteaux etc...

6. Courrier à ORANGE

Charly SAUSSAYE suggère d'envoyer à nouveau un courrier à ORANGE au sujet de la mauvaise réception du réseau mobile ORANGE sur la commune. Il propose le texte suivant :

« Monsieur le directeur,

De très nombreux habitants de Blainville sur mer nous font régulièrement état de leurs doléances et ce, depuis plusieurs années, concernant leurs difficultés à capter correctement le réseau mobile orange.

Vous n'êtes pas sans savoir que des solutions techniques existent pour remédier à ce problème et que, sur la commune, les infrastructures nécessaires vous permettant d'apporter à vos abonnés le service qu'ils sont en droit d'attendre au regard de l'abonnement qu'ils ont souscrit, sont déjà en place.

Il est en effet complètement anormal que les personnes ayant contracté un abonnement forfait téléphone et Internet ne puissent jamais utiliser Internet, et parfois même ne pas avoir de réseau téléphonique.

Le conseil municipal vous a déjà alerté de cet état de fait à plusieurs reprises, (mon dernier courrier date du 25 février 2013), afin que vous puissiez prendre les mesures nécessaires et apporter ainsi, à tous vos abonnés, ce à quoi ils ont droit.

Nous attendons de votre part une réponse que l'on souhaite positive quant aux améliorations à venir.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments distingués. Signé M. BOIVIN ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la suggestion de Charly SAUSSAYE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.